

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 15 Mars 2016 à 18 H 00
à BEINHEIM**

Personnes présentes : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Roland ISINGER - Jean-Louis SITTER - Pascal STOLTZ - Guy CALLEGHER - Jean-Michel FETSCH - Christiane HUSSON - Marie-Bernadette BUTZERIN - Bernard KAPPS - Isabelle SCHMALTZ - Richard STOLTZ - Benoît BAUMANN - André FRITZ - Bruno KRAEMER - Philippe GIRAUD - Fabienne BUHL - Denis LOUX - Jean-Luc BALL - Richard SCHALCK - Jean-Paul HAENNEL - Claude WEBER - Anne URSCH, Directrice Générale des Services

Absents :

Excusés : Joseph SAUM, ayant donné procuration à Jean-Michel FETSCH - Denis DRION - Jacques WEIGEL - Geneviève HECK - Bernard GROSJEAN, ayant donné procuration à Jean-Luc BALL

Invités présents : Francis MENRATH, Trésorier

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Comptes Administratifs 2015
3. Comptes de Gestion 2015
4. Affectation des résultats 2015
5. Budgets Primitifs 2016
6. Fixation des taxes intercommunales 2016
7. Subventions à divers organismes
8. Adhésion à l'ADEAN
9. Redevance Ordures Ménagères 2016
10. Règlement Redevance Ordures Ménagères Incitative (mise à jour au 1/1/2016)
11. Schéma de mutualisation
12. Délégation de service public – Crèche Halte Garderie Les Cigogneaux – désignation du délégataire
13. Attribution de marchés
14. Construction de structures « Périscolaires » - modalités de financement
15. Recrutement d'un agent non titulaire – gymnase de Lauterbourg
16. Fonds de concours – Eclairage public à Seltz
17. Fonds de concours – Poteau d'incendie à Munchhausen
18. Schéma intracommunautaire des pistes cyclables
19. Participation au projet « développement de la géothermie en Alsace du Nord »

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- désigne Madame Anne URSCH, secrétaire de la présente séance.

Adopté à l'unanimité

2 – Comptes administratifs 2015

Les données chiffrées des Comptes Administratifs 2015 ont été adressées à tous les conseillers avec l'invitation à la présente réunion.

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré,

Adopte les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 comme suit :

CC PLAINE DU RHIN			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement	5 172 461,60	7 509 122,14	+ 2 336 660,54
Investissement	4 848 730,49	3 692 688,91	- 1 156 041,58
Adopté à l'unanimité			
REGIE ORDURES MENAGERES			
Exploitation	1 942 180,83	2 160 962,22	+ 218 781,39
Investissement	0,00	0,00	+ 0,00
Adopté à l'unanimité			
GYMNASE LAUTERBOURG			
Fonctionnement	27 123,28	244 792,85	+ 217 669,57
Investissement	2 913,95	4 635,09	+ 1 721,14
Adopté à l'unanimité			
GYMNASE SELTZ			
Fonctionnement	79 263,85	131 746,92	+ 52 483,07
Investissement	9 228,00	129 205,38	+ 119 977,38
Adopté à l'unanimité			
ZA FORET BEINHEIM			
Fonctionnement	0,00	62 272,43	+ 62 272,43
Investissement	155 552,94	0,00	- 155 552,94
Adopté à l'unanimité			
ZAI SELTZ			
Fonctionnement	116 920,90	0,00	- 116 920,90
Investissement	0,00	2,90	+ 2,90
Adopté à l'unanimité			

3 – Comptes de gestion 2015

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les Comptes Administratifs 2015,
- ✓ **Vu** les Comptes de Gestion 2015 du comptable,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,

- **Approuve** les Comptes de Gestion de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes de la communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Adopté à l'unanimité

4 – Affectation des résultats d'exploitation 2015

Budget « Principal »

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	PRINCIPAL
Investissement	- 1 156 041,58
Fonctionnement	+ 2 336 660,54

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	2 336 660,54
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 156 041,58
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 180 618,96
Total affecté au C/1068 :	1 156 041,58

Adopté à l'unanimité

Budget « ORDURES MENAGERES »

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ORDURES MENAGERES
Investissement	0,00
Fonctionnement	+ 218 781,39

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	218 781,39
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	218 781,39
Total affecté au C/1068 :	0,00

Adopté à l'unanimité

Budget « GYMNASSE LAUTERBOURG »

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	GYMNASSE DE LAUTERBOURG
Investissement	+ 1 721,14
Fonctionnement	+ 217 669,57

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	217 669,57
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	217 669,57
Total affecté au C/1068 :	0,00

Adopté à l'unanimité

Budget « GYMNASE SELTZ »

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	GYMNASE DE SELTZ
Investissement	+ 119 977,38
Fonctionnement	+ 52 483,07

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	52 483,07
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 483,07
Total affecté au C/1068 :	0,00

Adopté à l'unanimité

Budget « ZA FORET BEINHEIM »

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ZA FORET BEINHEIM
Investissement	-155 552,94
Fonctionnement	+ 62 272,43

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	62 272,43
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	62 272,43
Total affecté au C/1068 :	0,00

Adopté à l'unanimité

Budget « ZAI SELTZ »

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	ZAI SELTZ
Investissement	+ 2,90
Fonctionnement	- 116 920,90

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2015	0,00
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
Total affecté au C/1068 :	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	116 920,90

Adopté à l'unanimité

5 – Budgets Primitifs 2016

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les projets 2016,
- ✓ **Vu** les engagements pris,
- ✓ **Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie Ordures ménagères,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,

- **adopte** les Budgets Primitifs 2016 en dépenses et en recettes comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
BUDGET PRINCIPAL	6 572 296 €	5 945 262 €
REGIE OM	2 062 602 €	-
ANNEXE GYMNASSE LAUTERBOURG	316 170 €	241 565 €
ANNEXE GYMNASSE SELTZ	185 218 €	235 136 €
ANNEXE ZA BEINHEIM	320 273 €	315 553 €
ANNEXE ZAI SELTZ	7 536 504 €	6 796 214 €
TOTAL GENERAL	16 993 063 €	13 533 730 €

- **dit** que les Budgets Primitifs 2016 (principal et annexes) sont votés par chapitres en fonctionnement et en investissement,
- **précise** que la présentation par opération n'a qu'une valeur informative pour les élus.

Adopté à l'unanimité

6 – Taxes intercommunales 2016

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les besoins de financement,
- ✓ **Vu** les orientations budgétaires pour l'exercice 2016,

Sur proposition du Président,

Fixe les taux des trois taxes locales, de la cotisation foncière des entreprises et de la TPZ comme suit :

- TH : 5.81 %
- TFB : 4.55 %
- TFNB : 17.15 %
- CFE : 5.74 %
- TPZ : 17.47 %

Adopté à l'unanimité

7 – Subventions à divers organismes

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** les engagements et soutiens apportés à divers organismes par le passé,
- ✓ **Vu** la volonté de poursuivre les actions entreprises et les soutiens apportés,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré,

- **Décide** de subventionner les organismes suivants :

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS (c/6573)	
GYMNASE DE LAUTERBOURG	85 000 €
GYMNASE DE SELTZ	89 115 €
VILLE DE SELTZ	69 000 €
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (c/6574)	
MISSION LOCALE	10 900 €
IRCOD	1 200 €
REPARTIR (1€ par habitant)	18 281 €
EMAN	65 000 €
SUR LES SENTIERS DU THEATRE	60 200 €
Association des Œuvres Scolaires	2 200 €
Associations des Arboriculteurs de Niederlauterbach et environs, de Scheibenhard et de Seltz	40 000 €
SUBVENTIONS DIVERSES à attribuer	19 800 €

Le montant réellement versé des subventions sera calculé en fonction des règles définies avec chaque organisme. Les crédits inscrits étant le maximum alloué.

Adopté à l'unanimité

8 – Adhésion à l'ADEAN

L'Association pour le **DE**veloppement de l'Alsace du Nord (ADEAN) nous a adressé son appel à cotisation et à participation statutaire pour l'année 2016.

Le montant de la subvention 2016 demandé aux partenaires publics locaux reste inchangé et s'élève à 0.80 € par habitant, ce qui représente 14 624.80 € pour la communauté de communes de la Plaine du Rhin.

Cet appel à participation sert à permettre à l'association de poursuivre sa mission et à consolider ses actions en faveur du développement du territoire.

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le Conseil décide :

- **de reconduire son adhésion**
- **de verser la subvention demandée**
- **de prévoir les crédits nécessaires au C/6574**

Adopté à l'unanimité

9 - Redevance incitative ordures ménagères 2016

Le Conseil de Communauté,

- ✓ **Vu** la délibération du 15 décembre 2015 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin arrêtant la participation financière des collectivités adhérentes,
- ✓ **Vu** l'obligation de la Communauté de Communes de contribuer aux dépenses du SMICTOM,

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, décide :

- **de fixer** le montant de la redevance 2016 comme suit :

PART FIXE : 35 € / foyer

PART VARIABLE : 83 € / personne

LEVEE SUPPLEMENTAIRE (au-delà du forfait de 26 levées) :
3 € / levée / bac de 240 litres

LEVEE SUPPLEMENTAIRE (au-delà du forfait de 26 levées) :
10 € / levée / bac de 660 litres

Adopté à l'unanimité

10- Règlement Redevance Ordures Ménagères Incitative (mise à jour au 1/1/2016)

Le Président informe que suite à la mise en place de la redevance incitative ainsi que du nouveau système de facturation, des anomalies ont été constatées et des ajustements s'avèrent nécessaires. De ce fait, la collectivité a édité une mise à jour du règlement du service des ordures ménagères fixant les conditions d'établissement de la facturation de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions, le Conseil de Communauté

- **approuve** le nouveau règlement du service des ordures ménagères (joint à la présente délibération)
- **décide** de l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité

11 – Schéma de mutualisation

Conformément à l'article L5211-39-1 du CGCT, issu de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes doit être élaboré.

Le rapport a été *transmis pour avis* à chacun des conseils municipaux des communes membres le 5 octobre 2015. Le conseil municipal de chaque commune disposait d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de schéma ci-annexé

Adopté à l'unanimité

12 – Délégation de service public – Crèche Halte de garderie « Les Cigogneaux » - désignation du délégataire

- ✓ **Vu** la délibération du conseil de communauté en date du 22 septembre 2015 décidant de lancer une procédure de délégation de service public en vue de la gestion de la structure multi-accueil « Les Cigogneaux » à Beinheim à compter du 1^{er} janvier 2017
- ✓ **Vu** le procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 10 février 2016 proposant de retenir l'offre de l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **Décide** de retenir l'offre de l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation pour la gestion de la structure multi-accueil « Les Cigogneaux » à Beinheim à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **Autorise** le président à signer le contrat de délégation de service public avec l'Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation.

Adopté à l'unanimité

13 – Attribution de marchés

Par délibération du 16 avril 2014, le Président a eu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée, leurs avenants ainsi que la désignation de sous-traitants.

Le Président informe l'assemblée qu'il vient d'attribuer les travaux suivants :

- ✓ TRIMBACH réfection des trottoirs rue de Buhl :
Société COLAS Ostwald pour un montant de 45 669,42 € TTC
- ✓ LAUTERBOURG réfection de la voirie rue des Iris :
Société TP Klein Herrlisheim pour un montant de 91 856,52 € TTC
- ✓ LAUTERBOURG réfection de la voirie rue des Roses :
Société TP Klein Herrlisheim pour un montant de 130 242,00 € TTC

Adopté à l'unanimité

14 – Construction de structures « Périscolaires » - modalités de financement

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 septembre 2015,
 - **décidant** la création de 2 bâtiments destinés aux structures périscolaires de l'ex-Lauter,
 - **autorisant** le Président à effectuer toutes les démarches en vue de la réalisation de ces installations,
 - **l'autorisant** également à solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux,
- ✓ **Vu** l'APS présenté par le bureau d'études « Alsace Nord Architecture »,

Sur proposition du Président, le Conseil de la communauté de communes après avoir délibéré,

➤ **arrête** le plan de financement comme suit :

SITE DE LAUTERBOURG			
Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'oeuvre + études	100 000 €	DETR (30 % sur les dépenses de travaux)	264 000 €
Travaux	880 000 €	Conseil Départemental 10 %	0 €
Mobilier	30 000 €	CAF (3 000 € / place)	150 000 €
		Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local	394 000 €
		Communauté de communes	202 000 €
TOTAL	1 010 000 €	TOTAL	1 010 000 €

SITE DE NIEDERLAUTERBACH			
Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'oeuvre + études	100 000 €	DETR (30 % sur les dépenses de travaux)	246 000 €
Travaux	820 000 €	Conseil Départemental 10 %	0 €
Mobilier	30 000 €	CAF (3 000 € / place)	105 000 €
		Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local	409 000 €
		Communauté de communes	190 000 €
TOTAL	950 000 €	TOTAL	950 000 €

- **rappelle** que le Président est autorisé à signer tous les documents y compris les marchés d'études, de contrôle et de travaux,
- **sollicite** des subventions auprès de l'Etat (au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local), du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et de tout autre organisme partenaire de ce projet.

Adopté à l'unanimité

15 – Recrutement d'un agent non titulaire – gymnase de Lauterbourg

Le Conseil de Communauté ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pendant l'absence de Mme DA COSTA Gloria, titulaire du poste au gymnase de Lauterbourg.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent non titulaire dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pendant l'absence de l'agent titulaire du poste pour une période de 6 semaines allant du 21 mars 2016 au 30 avril 2016 inclus. Si nécessaire, le contrat sera prolongé jusqu'au retour de l'agent titulaire.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Adopté à l'unanimité

16 - Fonds de concours – Eclairage public à Seltz

- ✓ **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et le renouvellement de l'éclairage public dans les communes membres (hors lotissement et sinistre) :
 - Fonds de concours à hauteur de 30 % du déficit de l'investissement. Toutefois, la valeur subventionnable d'un candélabre (mât et luminaire) est plafonnée à 3 500 € HT.
- ✓ **Vu** le décompte des travaux relatifs au remplacement d'un luminaire vétuste présenté par la Ville de Seltz, pour un montant total de 1 223,60 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Ville de Seltz du 23 novembre 2015, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 306,87 € pour les dits travaux,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget primitif 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser sous forme de fonds de concours la somme de 306,87 € dans le cadre du remplacement d'un luminaire vétuste Rue des Bénédictins à la Ville de Seltz.

Adopté à l'unanimité

17 – Fonds de concours – Poteau d'incendie à Munchhausen

- **Vu** la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours pour l'installation et renouvellement des poteaux d'incendie :
 - Fonds concours à hauteur de 50 % du déficit de l'investissement dans le cadre de l'installation et du renouvellement des poteaux d'incendie (hors lotissement et sinistre). Cette aide est limitée à 10 poteaux par mandat.
- ✓ **Vu** le décompte relatif au remplacement d'un poteau d'incendie Angle Rue Englishhof et rue du Vieux Rhin présenté par la Commune de Munchhausen, pour un montant de 3 084,36 € TTC,
- ✓ **Vu** la délibération de la Commune de Munchhausen du 18 novembre 2015, sollicitant un fonds de concours à hauteur de 1 289,20 € pour le dit remplacement,
- ✓ **Vu** les crédits inscrits au budget 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de verser à la Commune de Munchhausen un fonds de concours de 1 289,20 € pour le remplacement du poteau d'incendie à Munchhausen.

Adopté à l'unanimité

18 – Schéma intracommunautaire des pistes cyclables

- ✓ Vu la délibération du 24 juin 2014,
- ✓ Vu le comité de pilotage du 07/10/2014 au cours duquel une proposition de schéma a été présentée,
- ✓ Vu la présentation faite le 10/02/2015,
- ✓ Vu la présentation du schéma définitif faite 8 mars 2016 par le bureau d'études Roland RIBI & Associés de Strasbourg tenant compte des remarques formulées suite aux précédentes présentations et qui englobe un plan d'actions global sur l'ensemble du territoire

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** d'approuver le schéma intracommunautaire des itinéraires cyclables

Adopté à l'unanimité

19 – Participation au projet « développement de la géothermie en Alsace du Nord »

- ✓ Vu le comité de pilotage du 24 février 2016 qui avait pour objectif de définir les conditions de mise en œuvre partenariale d'une mission de prospection de groupes industriels de niveau européen intéressés par le potentiel de la géothermie pour leur activité productive et susceptibles d'engager des démarches d'implantation en Alsace du Nord, vecteur d'activités et d'emplois.
- ✓ Vu la volonté du conseil départemental de participer au financement de cette mission de prospection au côté de ses partenaires et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.
- ✓ Vu les conclusions émises à l'issue de ce comité de pilotage, à savoir : rédiger un cahier des charges en partenariat avec les acteurs concernés déterminant la finalité de la mission. Celle-ci devra comporter un contrat d'objectifs que le prestataire retenu devra présenter à mi-parcours de l'étude.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- **décide** de participer financièrement aux études de prospection par le biais d'un versement unique de 15 000 € au conseil départemental

- **Autorise** le président à signer la convention de financement avec le conseil départemental

Adopté à 21 voix pour et 3 absentions

Signatures :

Bernard HENTSCH		Danièle CLAUSS	
Roland ISINGER		Jean-Louis SITTER	
Pascal STOLTZ		Guy CALLEGHER	
Jean-Michel FETSCH		Christiane HUSSON	
Joseph SAUM	Excusé, procuration à Jean-Michel FETSCH	Marie-Bernadette BUTZERIN	
Bernard KAPPS		Isabelle SCHMALTZ	
Richard STOLTZ		Benoît BAUMANN	
André FRITZ		Denis DRION	Excusé
Bruno KRAEMER		Jacques WEIGEL	Excusé
Philippe GIRAUD		Fabienne BUHL	
Denis LOUX		Geneviève HECK	Excusée
Bernard GROSJEAN	Excusé, procuration à Jean-Luc BALL	Jean-Luc BALL	
Richard SCHALCK		Jean-Paul HAENNEL	
Claude WEBER			

